

République Française

Département de la Loire

Ville de Craintilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt-six, le 9 juillet, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Baptiste BON, Maire

Nombre de Conseillers :

En exercice :	15
Présents :	13
Procurations :	2
Votants :	15

Présents :**Délibération n° 48****OBJET :****TARIFS**

- CANTINE
- PERI SCOLAIRE
- CENTRE DE LOISIRS

Présents : Baptiste Bon, Amélie MAZURCZAK, Pierre, FOREST, Anne Laure SEUX, Henri MENU, Madeleine CHATEAU, Arnaud VASSAL, Luc BOUDET, Stéphanie LUAIRE, Augusto DE CARVALHO, Clémence VILELA, Tristan COURBON, Christian PERRET

Absents excusés : Sylvie MICHEL, Catherine BERTHERAT

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Anne Laure SEUX

Pouvoirs :**Mandants**

Sylvie MICHEL
Catherine BERTHERAT

Mandataires

Baptiste Bon
Arnaud VASSAL

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 3 juillet 2026, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.
Publié sur le site internet le 23 juillet 2026.

Comme à chaque changement d'exercice budgétaire, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur les tarifs municipaux pour l'année à venir.

Il est proposé d'appliquer les barèmes suivants pour l'année 2026 :

CENTRE DE LOISIRS (à partir des vacances d'été)					
Quotients familiaux	0 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1049	Supérieur à 1049
Journée (repas + goûter)	7,00	11,00	14,50	16,50	18,00
Demi-journée (sans repas)	3,00	5,00	6,00	8,00	8,50
Demi-journée (avec repas)	5,50	8,00	9,00	11,00	12,50
Familles extérieures à CRAINTILLEUX et RIVAS majoration de 1,50 € à la journée ou 1 € à la demi-journée					

ACCUEIL PERISCOLAIRE (à partir de la rentrée de septembre)			
MATIN ET SOIR			
Quotient familial	0 - 700	701 - 1049	Supérieur à 1049
La demi-heure	1,10 €	1,15 €	1.20 €
MIDI			
L'heure garderie de midi	1.00 €		

~

RESTAURANT SCOLAIRE	
(vote en juillet pour application à partir de la rentrée de septembre)	
QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
0 à 700	4.45 €
701 à 1049	4.55 €
Supérieur à 1049	4.65 €
Enfants accueillis au restaurant scolaire avec un repas fourni par leur famille (panier-repas)	2,00 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

A l'unanimité,

- *d'approuver les tarifs comme exposés ci-dessus*
- *d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces tarifs.*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de Séance

Anne Laure SEUX

Signature de Anne Laure SEUX

Le Maire,

Baptiste BON

